



**ELECTION PARTIELLE DU 25 JUIN 2024
D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE B DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AU CONSEIL DE LA FACULTE
D'INFORMATIQUE**

Le président de l'université Toulouse Capitole

Vu le code de l'éducation, notamment son article D719-28 ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2024 portant organisation des opérations électorales pour l'élection partielle d'un représentant du collège B des enseignants-chercheurs au conseil de la faculté d'informatique ;

ARRETE

Article 1 : Le bureau de vote pour le scrutin du mardi 25 juin 2024 est constitué comme suit :

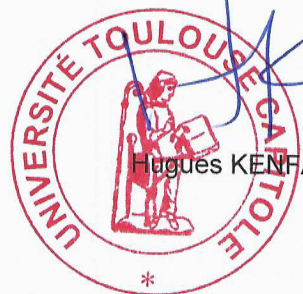
Présidente : Madame Caroline BLOCHER

**Assesseurs : Madame Sylvie DOUTRE, maître de conférences
Monsieur Alain BERRO, maître de conférences**

Article 2 : Le directeur général des services de l'université Toulouse Capitole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2024

Le président,



Hugues KENFACK